

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trois du mois de février à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

En présence de :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M., Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémie JEUSSET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre. Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Anne CARRE délégué de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme. Nathalie GUIHOT), M. Frédéric LAFOND délégué de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à M. Aurélien DOUCHIN)

Secrétaires de séance : M. Philippe CAILLON et M. Jean-Pierre HAMON

I. PRESENTATION : Projet de pacte de gouvernance

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI-FP. (Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT)

Pour rappel, le conseil communautaire du 23 septembre 2020 s'est prononcé favorablement à la mise en place d'un pacte de gouvernance.

Avant de solliciter l'avis des conseils municipaux, Mme La Présidente souhaite présenter en amont le projet de pacte aux membres du conseil communautaire.

II. ADMINISTRATION GENERALE

▪ **Projet de territoire (projet de délibération n°CC2021 02 01)**

Dans le cadre du début de mandat 2020-2026, il est proposé aux membres du conseil communautaire de mettre en place un projet de territoire à l'échelle du Pays de Blain.

Le Projet de Territoire est un document prospectif et stratégique visant à définir les enjeux du territoire, pour orienter ses choix et assurer la cohérence entre des domaines d'actions, de manière à promouvoir des projets d'aménagement et de développement, sur des thématiques variées.

*Le conseil communautaire décide **d'approuver** le lancement de l'élaboration d'un projet de territoire et **d'inscrire** les crédits correspondants au budget primitif 2021 – **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Modification des statuts du SYDELA (projet de délibération n°CC2021 02 02)**

Le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique a sollicité ses communes et ses E.P.C.I. adhérentes pour se prononcer sur la modification de ses statuts.

Cette modification est nécessaire afin :

- D'intégrer dans le périmètre du syndicat, la communauté d'agglomération de CAP ATLANTIQUE avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;
- De prendre en compte le changement de situation de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ suite à l'intégration de cette dernière à la communauté d'agglomération de PORNIC AGGLO – PAYS DE RETZ

*Le Conseil Communautaire **d'approuver** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes et **d'approuver** la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz. - **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Renouvellement du Conseil de Développement (projet de délibération n°CC2021 02 03)**

En conformité avec la loi Engagement et Proximité, le conseil communautaire du 23 septembre 2020 a mis au débat la création d'un conseil de développement. Le conseil ayant souhaité mettre en place cette instance consultative de participation citoyenne, et afin de poursuivre, il est nécessaire de procéder à la validation des modalités de renouvellement du conseil de développement du Pays de Blain.

*Le Conseil Communautaire de **reconduire** le conseil de développement du Pays de Blain, **d'approuver** les principes de composition, de désignation de ses membres et de fonctionnement, **de préciser** que les présentes dispositions demeurent applicables jusqu'au renouvellement du conseil de développement par délibération du conseil communautaire **et d'autoriser** la Présidente ou son représentant délégué à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire au fonctionnement du conseil de développement selon les modalités définies. - **UNANIMITE 26 voix POUR***

III. FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

- **Fonds d'Etat (DETR/DSIL) 2021 (projet de délibération n°CC2021 02 04)**

L'État a émis un appel à projet commun « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) et « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) pour l'année 2021 qui vise à soutenir les projets d'investissement portés par les collectivités locales.

En décembre dernier, le Conseil Communautaire a déjà validé la sollicitation d'une subvention pour la « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GPEC) aux titres du présent appel à projet et du dispositif LEADER. Cette action ayant été classée en priorité n°1.

Dans ce cadre, le bureau communautaire propose de déposer deux demandes complémentaires suivantes :

- Création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) – demande complémentaire en priorité n°2
- Amélioration des sanitaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) en priorité n°3

*Le Conseil Communautaire d'**approuver** les opérations ci-dessus ainsi que leurs plans de financement prévisionnels, d'**autoriser** Habitat 44 à déposer un dossier au titre des fonds d'État et à solliciter une subvention pour l'opération « Création d'un Foyer des Jeunes Travailleurs à Blain – Demande complémentaire » d'un montant évalué à 80 000 € et d'**autoriser** Mme la Présidente de la C.C. de la Région de Blain à solliciter une subvention au titre des fonds d'État pour l'opération « Amélioration des sanitaires de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) » d'un montant évalué à 14 400 €. - **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Appel d'offres - Fourniture de carburants (projet de délibération n°CC2021 02 05)**

La consommation annuelle de carburant pour l'ensemble des véhicules de la Communauté de Communes de la Région de Blain était de 140 800 Euros H.T pour l'année 2019, soit une consommation de 424 000 Euros H.T sur 3 ans.

Aucun marché public n'a été souscrit jusqu'à présent pour couvrir ces besoins. Or, selon l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, la publicité et la mise en concurrence préalables sont, en principe, obligatoires pour tout achat d'un montant supérieur au seuil de 40 000 Euros H.T.

Il est donc nécessaire d'engager une procédure de mise de publicité et de mise en concurrence préalables pour la fourniture de carburants pour l'ensemble des véhicules de la Communauté de Communes de la Région de Blain aux fins de se conformer aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

*Le Conseil Communautaire d'**autoriser** Madame La Présidente à engager une procédure de publicité et mise en concurrence sous la forme d'un Appel d'Offre Ouvert concernant la fourniture de carburant pour les véhicules de la Communauté de Communes de la Région de BLAIN, pour une durée maximale de 3 ans, avec un montant estimé à 420 000 Euros H.T. et d'**indiquer** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **Budget REOMI - Décisions modificatives n°1 (projet de délibération n°CC2021 02 06)**

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe REOMI ont dépassé les prévisions 2020 sur le chapitre 011 –Charges à caractère général. En effet, les dépenses liées aux prestations faites par le SNCMA ont sensiblement augmenté. Pour compenser cette dépense, il est nécessaire de modifier le BP2020 et d'augmenter les recettes de fonctionnement.

*Le Conseil Communautaire **de valider** les décisions modificatives n°1 proposées. **UNANIMITE 26 voix POUR***

IV. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

- **Centre socio-culturel TEMPO – Avenant de prorogation à la convention triennale d'objectifs (projet de délibération n°CC2021 02 07)**

La convention d'objectifs actuelle entre le centre socio-culturel et la CCRB est arrivée à son terme au 31/12/2020. Il est proposé de prolonger celle-ci d'un an (soit jusqu'au 31/12/2021) afin d'avoir le temps nécessaire pour élaborer en amont les différentes stratégies (Convention territoriale globale, projet politique intercommunal).

*Le Conseil Communautaire **d'approuver** la prorogation d'une année à la convention triennale d'objectifs entre la C.C. de la Région de Blain et le centre socio-culturel TEMPO jusqu'au 31 décembre 2021. **UNANIMITE 26 voix POUR***

- **PETITE ENFANCE - Prorogation du contrat de concession de service public pour la gestion du multiaccueil « Pomme de reinette » (projet de délibération n°CC2021 02 08)**

La durée du contrat de concession de service public a été fixée à 4 ans à compter du 1er septembre 2017. Le contrat arrive donc à échéance au 1er septembre 2021.

Au regard des échéances à respecter et des délais restants, il apparaît nécessaire de proroger la durée de la délégation de service public d'un an.

*Le Conseil Communautaire **de décider** de prolonger le contrat de concession de service public pour la gestion du multiaccueil d'une durée d'un an, soit jusqu'au 1er septembre 2022. **UNANIMITE 26 voix POUR***

V. ENVIRONNEMENT

- **GEMAPI – SCDI - Avance sur participation statutaire 2021 (projet de délibération n°CC2021 02 09)**

Afin que le syndicat-Chère-Don-Isac puisse poursuivre en ce début d'année les actions prévues dans le cadre du CT Eau 2020-2022, et pour le bon fonctionnement de la structure, le syndicat sollicite les intercommunalités-membres pour procéder au versement d'une avance sur la participation annuelle. Il est donc demandé à la Communauté de Communes de la Région de Blain, en tant que membre du SCDI, de procéder au versement d'une avance par anticipation au SCDI, pour l'exercice 2021, à hauteur de 50% de sa participation statutaire 2020. Soit 48 190,50 €.

*Le Conseil Communautaire **d'autoriser** le versement d'une avance sur participation d'un montant de 49 190,50 € au bénéfice du Syndicat Chère Don Isac. - **UNANIMITE 26 voix POUR***

VI. TRANSPORTS

- **TRANSPORTS SCOLAIRES – Régie - Convention Région des Pays de la Loire (projet de délibération n°CC2021 02 10)**

La convention de délégation conclue avec la Région et autorisant la régie de transport scolaire du Pays de Blain est arrivée à son terme au 31 août 2020. Afin de pouvoir renouveler celle-ci, il est nécessaire d'approuver les nouvelles modalités de la délégation de compétences entre la Région des Pays de Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'exploitation des 11 lignes de transports scolaires en régie.

Le Conseil Communautaire d'approuver la convention de la délégation de compétences entre la Région des Pays de Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'exploitation en régie de 11 lignes de transports scolaires. - UNANIMITE 26 voix POUR

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2021 02 01	Approbation du lancement d'un projet de territoire	R. SCHALDT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 02	SYDELA – Modification des statuts	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 03	Modalités de renouvellement du conseil de développement du Pays de Blain	R. SCHLADT	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 04	CONTRACTUALISATIONS - Fonds d'Etat (DETR/DSIL) 2021 : Validation des actions inscrites et de leurs plans de financement	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 05	MARCHES PUBLICS - Appel d'offres ouvert concernant la fourniture de carburants pour les véhicules de la Communauté de Communes de la Région de Blain	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 06	FINANCES - Budget REOMI - Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 07	JEUNESSE – Centre socio-culturel TEMPO – Avenant de prorogation à la convention triennale d'objectifs entre la C.C. de la Région de Blain et le centre socio-culturel TEMPO	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 08	PETITE ENFANCE - Délégation de service public – Prorogation du contrat de concession de service public pour la gestion du multiaccueil « Pomme de reinette »	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 09	GEMAPI - Avance sur participation statutaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Syndicat Chère-Don-Isac (SCDI) pour l'année 2021	JM. BUF	UNANIMITE 26 voix POUR
CC 2021 02 10	TRANSPORTS SCOLAIRES – Régie - Approbation de la convention entre la région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'exploitation de services spéciaux de transports scolaires dans le cadre d'une délégation de compétence	P. CAILLON	UNANIMITE 26 voix POUR

Fait le 3 février 2021 à Bouvron

Rita SCHLADT,
Présidente,

